

Comment bien trier ses déchets ?



Pots, bocaux, flacons de parfum, bouteilles en verre, etc sont à déposer dans le conteneur à verre



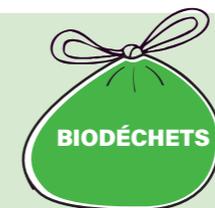
Papiers, prospectus, revues, journaux, magazines, cartonnets, etc, sont à déposer dans le conteneur à papier



LES GROS CARTONS DOIVENT ÊTRE STOCKÉS ET DÉPOSÉS EN DÉCHÈTERIE (trop volumineux ou mal pliés, ils encombrer trop rapidement les bornes)

JE DÉPOSE DANS MON SAC VERT

Restes alimentaires et de préparation de repas (restes de viandes et poissons, épluchures de fruits et légumes, marc de café, sachets de thé...), papiers souillés (mouchoirs, essui-tout...), coton-tiges, assiettes en carton, petits déchets verts, sciure, paille, copeaux, papiers déchiquetés, broyés, etc.



JE DÉPOSE DANS MON SAC BLEU

Déchets minéraux (coquilles de crustacés et litières de chats), os de viande, cendres, éponges, lingettes nettoyantes, couches culottes, disques démaquillants, coton, vaisselle cassée, pot en terre cuite, objets divers en plastiques (ex : brosse à dents, cintre, rasoir jetable, etc.), etc.



LES OBJETS ENCOMBRANTS

Les habitants du territoire de la Communauté d'Agglomération qui souhaitent bénéficier gratuitement d'un ramassage d'objets encombrants doivent contacter la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences au 0800 19 18 80 afin de s'inscrire et d'indiquer la liste des déchets qui seront présentés lors de la collecte. Notre service est joignable du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h. Attention, toutes les communes n'ont pas fait le choix d'adhérer à ce service.

>> A noter : tous les objets ne sont pas acceptés notamment le mobilier qui est à apporter directement à la déchèterie.

Pensez aux dons et réemploi

LE RELAIS



Bouteilles et flacons en plastique



Emballages en acier et en aluminium



Briques alimentaires



NOUVEAU

- Barquettes,
- pots, gobelets,
- boîtes en plastique, tubes,
- poches et filets en plastique,
- capsules en plastique,
- sachets,
- blisters,
- films en plastique,
- pot de jardinerie

>> Mise en place progressive en 2022 des bornes jaunes « points de tri » sur tout le territoire de l'Agglo. En attendant l'installation des bornes jaunes dans votre commune, le sac orange est toujours de rigueur.

